VOL. LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 13 D[illegible] 1922 — No 3

ABONNEMENTS
Canada, par année .... [illegible]
[illegible] 1.50
[illegible] 2.50
Tarif des Annonces
[illegible]
[illegible]

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
[illegible]
Le Manitoba
[illegible] par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
[illegible]-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone: 1235

LES JESUITES AU CANADA

Au lendemain des jours douloureux de l'incendie du Collège de St. Boniface, il semble opportum de montrer l'oeuvre accomplie au Canada par la Compagnie de Jésus, qui depuis 37 ans en avait la direction. Faisons-le par quelques notes brèves et bien incomplètes.

* * *

L'histoire des Jésuites au Canada peut se diviser en deux parties inégales: la première de 1611 à 1800 et la seconde de 1842 à nos jours.

A la mort du roi de France, Henri IV, la régente Marie de Médicis reprit un projet que le monarque avait déjà commencé a réaliser: la colonisation de l'Acadie. Il avait exprimé le désir que des prêtres accompagnassent les défricheurs; la régente exprima le même désir et à cette fin les Pères Jésuites Biart, natif de Grenoble, et Massé, natif de Lyon, furent choisis. Des prêtres séculiers les avaient déjà devancés sur la péninsule acadienne. Les deux Jésuites arrivèrent à Port-Royal le 22 mai 1611. Après deux années d'apostolat parmi les colons et auprès des sauvages des deux rives de la Baie française aujourd'hui Baie de Fundy, ils tombèrent aux mains du corsaire Argall, qui détruisit l'établissement de St-Sauveur et les renvoya en France.

En 1624, les Récollets, établis à Québec depuis 1615, impuissants à soutenir seuls le fardeau de l'évangélisation des blancs et des sauvages appelèrent à leur secours la Compagnie de Jésus, et le 15 juin 1625 les Pères Ennemond Massé, Jean de Brébeuf et Charles Lalemant, leur supérieur, abordaient à Québec. Ce second séjour des Jésuites au Canada fut aussi de courte durée. Ils en étaient encore aux premiers travaux dans la ville et aux environs et le Père de Brébeuf, rendu chez les Hurons en 1626, y préludait à son magnifique apostolat, lorsque le siège de la Rochelle détermina l'expédition de David Kertk. Le 19 juillet 1629 Québec ayant capitulé, les Jésuites reprirent le chemin de la France avec Champlain et les Récollets.

En 1632, la signature du traité de St-Germain-en-Laye ramena au Canada la Compagnie de Jésus et elle compta bientôt des hommes destinés à projeter un vif éclat sur les annales canadiennes, tels que le Père Le Jeune, de Brébeuf, Massé, Jogues, Garnier, Lemoyne, Charles et Jérôme Lalemant, etc.

Comme en Europe, deux genres d'oeuvres principales se présentaient à leur zèle, l'enseignement et les missions. Dès 1635, trois ans avant Harvard, le collège de Québec était fondé. Pendant ce temps, les travaux généraux du saint ministère s'organisaient à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal, mais c'était surtout l'oeuvre de l'évangélisation des sauvages qui attirait le plus ces pionniers de la foi et de la civilisation. La Compagnie de Jésus n'hésita pas a prodiguer ses meilleurs hommes dans cette glorieuse épopée, dont le théâtre, partant du pays d'Evangéline et remontant vers le nord le long du Saguenay jusqu'à la baie d'Hudson, s'étendait au loin vers l'ouest par delà les grands lacs, et vers le sud descendait des sources du Mississipi au golfe du Mexique. Parmi les diverses phases de cette entreprise il y eut l'ère des martyrs et aussi celle des découvreurs. Les martyrs—ceux du moins dont le procès de béatification est en cour de Rome—furent les Pères de Brébeuf, Lalemant, Garnier, Daniel, Chabanel pour le Canada, et pour les Etats-Unis, le Père Jogues, le Frère Goupil et le donné de Lalande.

Les découvreurs ne se distinguaient pas des missionnaires. "L'histoire de leurs travaux, dit Bancroft, est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un cap ni découvrir une rivière sans que l'expédition n'eut à sa tête un Jésuite". Cette gloire particulière culmina au 17e siècle dans la découverte du Mississipi par le Père Marquette et son compagnon Jolette, et, au siècle suivant dans la découverte de l'ouest par La Vérendrye accompagné du Père Mesaiger puis du Père Aulneau.

Le 18e siècle était parvenu au milieu de sa course, l'heure allait sonner pour la colonie française des dernières péripéties du drame qui se jouait entre la France et l'Angleterre. Pendant le siège de Québec, les Jésuites obligés de quitter Québec y revinrent après la capitulation. Le collège put continuer ses classes de lettres jusqu'en 1768, alors que l'école primaire cessa en 1776. Mais déjà le bref de la suppression des Jésuites par Clément XIV était parvenu au Canada et la cour de Londres en profita pour déclarer dissoute la Compagnie de Jésus et décréta la confiscation de ses biens. Les Jésuites s'éteignirent les uns après les autres comme des cierges oubliés sur un autel en ruine. Le dernier d'entre eux fut le Père Casot qui mourut à Québec le 18 mars 1800. En 1814 le pape Pie VII ayant rétabli intégralement la Compagnie de Jésus, les Jésuites revenaient en 1842 sur les rives du St. Laurent appelé par l'illustre prélat que fut Mgr Bourget, évèque de Montréal. Ces premiers Jésuites, au nombre de six, se réclamaient de la France comme de la patrie qui les avait vu naitre et à qui ils devaient leur éducation. C'étaient les Pères Chazelles, Martin, Tellier, Luiset, Hanipaux et du Ranquet. Dès 1843 le Père Chazelle, premier supérieur, pénétra en terre hérétique et fonda à Sandwich la première mission nouvelle; l'année suivante le Père Choué établit à Wikwemikong, dans l'île Manitouline, un centre important de missions d'où ses frères en religon ne tardèrent pas à rayonner sur toutes les terres qui environnaient la baie Georgienne et qui avaient été fécondées deux siècles auparavant par le sang des Brébeuf, des Garnier, des Lalemant. Cette maison qui existe encore, dessert un grand nombre de postes. En 1846 les Jésuites s'établirent au Sault Sainte-Marie, qui fut longtemps un de leurs principaux points de repère pour leurs conquêtes apostoliques. L'ouverture du Nouvel Ontario leur offrit un champ fécond et vaste; là, comme les Oblats dans l'ouest, ils ont tout commencé et tout organisé. Leur dernière fondation, le collège de Sudbury, ouvert en 1913, marque le point d'appui le plus solide de la vie catholique et française dans cette vaste région. En trois quarts de siècle les Jésuites ont établi en Ontario 38 maisons dont 19 subsistent. Des deux cent postes et missions qu'ils desservaient régulièrement, ils en gardent une centaine, la plupart trop pauvres pour faire vivre un curé. Les autres plus prospères ont été remis, sous la juridiction des évêques, à des prêtres séculiers. Aux Jésuites revient l'honneur des Missions régulièrement organisées de l'Alaska boréal. Là comme ailleurs les Oblats avaient passé: le Père Seguin dès 1863, Mgr Clut et le Père Lecorre de 1872 à 1874. Cette lointaine région ayant été mise sous la juridiction de l'évêque de l'ile de Vancouver, Mgr Seghers, lâchement assassiné en 1886, ce prélat y appela les Jésuites. Dix-neuf de ces religieux, dont quinze canadiens-français, y ont organisé neuf résidence ou stations.

A l'ouest des grands lacs les Jésuites se sont bornés à maintenir le collège de St-Boniface et à fonder les collèges d'Edmonton et de Régina.

Voyons maintenant qu'elle fut l'occasion de la venue des Jésuites à St-Boniface.

* * *

Tous savent que l'éducation de la jeunesse fut toujours une des principales préoccupations de nos grands évèques de l'ouest.

Dès son arrivée à la Rivière-Rouge, en 1818, l'abbé Provencher ouvrit à côté de la chapelle, une école, la premìère du pays. C'est de cette humble école qu'est sorti le collège, dont nous déplorons la perte.

Inutile de dire jusqu'à quel point le collège de St-Boniface, depuis ces temps éloignés, fut le centre da la vie française de l'ouest, les travaux et les résultats obtenus parlent plus fort que les paroles ou les écrits.

De 1818 a 1854 cette école, où il y avait un cours classique, fut constamment dirigé par des prêtres résidents ou missionnaires en repos. De 1854 à 1860 le collège, qui servait d'école paroissiale, eut pour professeurs des Frères des écoles chrétiennes. En 1860 les Oblats e nprirent la direction et en 1866 l'abbé Georges Dugas en fut nommé directeur, de 1870 à 1878 un Oblat, le Père Lavoie, en eut la direction, de 1878 à 1887 ce fut l'abbé Forget Despatis, de 1881 à 1884, M. l'abbé Cherrier, puis M. l'abbé Azarie Dugas. Mgr Taché, voyant que le recrutement des professeurs pour son collège devenait de plus en plus difficile, décida de le confier à une congrégation. Il pensa d'abord à la sienne, mais les Oblats durent refuser, le collège d'Ottawa prenant tous leurs sujets; il fit successivement des démarches auprès de cinq congrégations. Les Jésuites qui avaient déjà refusé à plusieurs reprises, acceptèrent en 1885, et le 18 juin de cette année, à la distribution des prix, le directeur du collège, M. l'abbé Azarie Dugas, annonça qu'à la rentrée les Pères de la Compagnie de Jésus auraient la direction de l'établissement. Le 26 juillet le Père Lussier et les Frères Godet, Fortin et Lefebvre, arrivèrent à St-Boniface et le 28 les Père French et le Frère Blouin. Mgr Taché se rendit au collège le jour de l'arrivée des premiers Jésuites, remercia cordialement l'ancien directeur et les anciens professeurs de leur dévouement et remit les clés de l'établissement au Père Lussier. Quelques jours après le 9 aout arriva le Père Lory, le premier recteur. Le 13 aout Mgr Taché remit officiellement le collège à la Compagnie de Jésus. Le Père Lory fut nommé directeur des élèves, le Père Drummond préfet des études et le père Lussier économe. Le Père Lory, premier recteur du collège, était français. Né à Auxerre, en 1830, entré dans la Compagnie de Jésus à 21 ans, il fut envoyé aux Etats-Unis, puis vint au Canada où se passa une grande partie de sa vie. Retourné en France il mourut à Pau en 1891 avec les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. En 1877 le collège de St-Boniface fut affilié à l'Université du Manitoba au même titre que les collèges protestants de Wesley, St-John et Manitoba. Jusqu'en 1884, le collège avait distribué l'instruction à tous les degrés, il avait appris à lire aux petits enfants comme il avait enseigné la philosophie aux anciens. En 1884 l'école primaire en fut séparée et fut installée au bloc Jean, avec Mme Jean comme principale maitresse. En 1886 Mgr Taché ayant bâti un collège nouveau, fit transférer cette école au vieux collège, lui donna le nom d'Académie Provencher et chargea les Soeurs Grises d'enseigner les premiers éléments aux enfants de sa ville épiscopale. Les Soeurs Grises y restèrent jusqu'en 1899 ou elles furent remplacées par les Frères enseignants de la Société de Marie de Paris qui sont encore, avec le dévouement et le succès que l'on sait, les éducateurs de notre école Provencher.

Il y a quelques jours dans la nuit du 25 novembre, un incendie violent impossible à maitriser, réduisit en cendres cette forteresse intellectuelle et morale bien catholique et bien française qu'était le collège de Saint-Boniface.

Aux Révérends Pères Jésuites et aux familles qui pleurent la disparition de leurs enfants, nous réitérons nos voeux de sympathie et nous souhaitons le courage qui fait supporter les grandes épreuves.

On sait que le lendemain de ce désastre, grâce à la bienveillance de Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface, les cours ont repris au Petit Séminaire qui est connu maintenant sous le nom des Jésuites. Cependant les Pères désirent rebâtir sur l'ancien site et ils vont faire incessamment un ardent appel à la générosité du public. Nul doute que cet appel sera entendu et qu'on y répondra libéralement.

G. C.

SACRIFICE ET SUBSTITUTION

Ce qui explique assez facilement qu'un trop grand nombre de fidèles ne fassent pas plus de cas de la valeur du saint sacrifice de la Messe, c'est qu'ils en oublient le but principal et la vraie signification. Pour ceux-là, en effet, le sacrifice est un acte de dévotion ordinaire parmi beaucoup d'autres, rien de plus.

Ils ne se sont pas habitués à regarder le sacrifice comme la substitution mystique d'une victime immolée aux lieu et place de celui qui l'offre.
miers temps du monde, l'homme, oeuvre de la volonté cré-

Ils ont, au contraire, peu à peu, oublié que dès les preatrice, s'est senti tenu de reconnaitre le souverain domaine de Dieu sur toutes choses et sur lui-même, que l'homme, prévaricateur, s'est tout de suite cru obligé de demander pardon et de faire pénitence; absorbés par la considération immédiate de leurs besoins matériels, ils ne s'arrêtent pas à penser que le devoir de la reconnaissance a préoccupé tout de suite l'homme déchu et que pour obtenir à ses perpétuelles nécessités de continuels soulagements il n'a pas trouvé mieux que le sacrifice, la députation d'une victime choisie.

C'est pourquoi on voit, dès la Genèse, Abel et Cain, Noé, Abraham et Melchisédech offrir au Seigneur des sacrifices.

* * *

La loi mosaique prévoyait deux sortes de sacrifices: les uns sanglants — immolation de boeufs, de chèvres, de brebis ou de colombes — les autres, non sanglants — offrandes d'aliments, de sel, d'huile, de vin et d'encens.

La loi réglait aussi que, dans les holocaustes, la victime, totalement consumée sur l'autel, servirait à reconnaitre la suprême puissance de Dieu en même temps qu'à exprimer l'entière donation de soi-même; que des sacrifices expiatoires répareraient les fautes contre la loi de Dieu, que des sacrifices pacifiques exprimeraient l'action de grâces et la supplication.

La loi nouvelle n'a pas supprimé ce quadruple devoir, cette quadruple fin du sacrifice. Le devoir est resté le même; le sacrifice de figure est devenu réalité. Une victime, une seule, mais une victime infiniment pure, infiniment agréable au Seigneur a été donnée au monde pour que, par Elle, il satisfit, en toute sécurité, aussi souevnt et aussi longtemps qu'il voudrait à tous ses devoirs essentiels de religion. "Car si le sang des boucs et des taureaux, dit saint Paul, et l'aspersion faite avec la cendre d'une génisse, sanctifient ceux qui sont souillés, de manière à procurer la pureté de la chair, combien plus le sang du Christ.... purifiera-t-il notre conscience des oeuvres mortes, pour que nous servions le Dieu vivant?"

La députation des victimes légales n'avait, en effet, d'efficacité qu'à procurer une perfection extérieure; elle favorisait, mais elle ne produisait pas la sanctification intérieure. Celle-ci, Jéhovah ne l'accordait que par une application anticipée des mérites, par un prélèvement sur la valeur prévue de l'unique et infinie immolation de son divin Fils.

"Que m'importe la multitude de vos sacrifices? dit Jéhovah. Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des troupeaux; je ne prends point plaisir au sang des veaux, des agneaux et des boucs."

* * *

L'acte de religion complet, sur, satisfaisant, puissant sur le coeur de Dieu, nous l'avons à notre portée chaque jour.

Chaque matin, la députation nous est possible d'une victime auguste, sans tache et infeiniment sainte.

Chaque matin, plus heureux que les justes de la loi ancienne, nous pouvons purifier, sanctifier et notre chair et notre conscience par l'offrande, l'immolation et la manducation de la chair divine qui se fit péché pour nous.

Chaque matin, donc, chaque fois, du moins, qu'il nous est donné d'assister au saint sacrifice de la Messe ou de le faire célébrer à nos intentions, soyons attentifs au sens exact et profond de ce rite sacré; prenons conscience de la substitution qui s'opère, invisible mais bien réelle, de la suradorable personne de l'Homme-Dieu à sa chétive créature.

V. G.

(De la Semaine Religieuse de Québec.)

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite)

MARIAPOLIS

Rév. J.-A.-F. Rousseau	$ 5.00
M. John Lussier	3.00
M. Octave Gaboury	2.00
M. Guy De Veyrac	1.00
M. Wilfrid Choquette	1.00
M. Arthur Nerinck	1.00
M. Emile Anney	1.00
Mme Vve Gadon	.50
M. Hubert Hubin	2.00
M. Damase Daigle	1.00
M. Philomon Lapierre	.50
M Alfred Choquette	5.00
M. Pierre Choquette	1.00
M. Phillen Nick	5.00
M. C.-N. Carbonneau	3.00
M. Théodore Gauthier	3.00
M. Alfred Desrochers	1.00
M. Jacques Toutant	5.00
M. Arthur Poirier	2.00
M. Joseph Daiglu	1.00
M. Félix Ricard	2.00
M. Dr. Roméo Paré	2.00
M. Philippe Bourgeois	2.00
M. Ulric Guilbert	5.00
M. Hilaire Tardif	1.50
Jeunesse de Mariapolis	1.35
M. Georges Burn	.50
M. Athanase Ricard	1.00
M. Eugène Bellecourt	1.00
M. O. Trudel et Mme Tardif	.50
Mme O. Girardin	1.00
M. Joseph Henrard	2.00
M. Joseph Allard	1.00
M. Jules Allard	5.00
M. Joseph Lavallée	2.00
M. Arthur Rigaud	1.00
M. Zoël Ricard	.50
M. Florian Tardif	2.00
M. Cyril Debane	1.00
M. Hervé Lussier	1.00
M. Félix Levreau	1.00
M. Isaïe Desrochers	1.00
M. Louis Desrochers	1.00
M. Camille Gaurnaert	1.00
M. Charles Lafortune	3.00
M. Joseph Desrochers	.50
M. Alphonse Desrochers	2.00
M. Philippe Levreau	1.00
M. C. Landry	3.00
M. Romuald Lussier	5.00
Mme Lapham	1.00
M. A. Choquette	1.00
M. Arthur Lombaert	1.00
A. Adonis Herrieñ	3.00
M. Eugène Benoist	1.00
M. Jules Wallan	.50
M. Hector Baron	1.00
M. Arthur Baraslou	1.00
M. Donat Généreux	2.00
M. Oliva Morin	1.00
M. Arthur Desrochers	1.00
M. John	1.00
M. Louis Trudel	1.00
M. Hubert Lussier	1.00
Mme Louis Lussier	1.00
M. Alcide Lussier	1.00
M. L. Morin	1.00
M. Joseph Morin	2.00
M. Auguste Morin	1.00
M. Jean-Marie Lecocq	1.00
M. Donat Lussier	1.25
M. reçu 5458	.25
M. Pétrus Vandeynse	.50
M. Amédée Delichte	1.00
M. François Lecocq	5.00
M. Léon Capon	2.00
M. Philias Deutan	1.00
M. Adelphe Baillargeon	2.00
M. Alphonse Boulet	2.00
M. Gesper Monder	1.00
M. Lucien Gauvreau	1.00
M. Albert Lebeau	1.00
M. Hormisdas Baraslou	1.00
M. Jacob Courade	.50
M. Paul Maestaick	1.00
Reçu lors du Congrès. Cercle Paroissial de Mariapolis	100.00
	$240.85

NOTRE-DAME DE LOURDES

Rév. Père Antoine	$10.00
M. Robert Régnal	.50
M. Ovila Caillier	2.00
M. Jean Comte	5.00
M. Victor Role	2.00
M. Joberty	1.00
M. Pierre de Courrier	1.00
M. E. Lafranc	1.00
M. Maurice Avangly	.50
M. Donat l'Abbé	1.00
Mlle Este le Aussant	1.00
M. Joseph Rondeau	1.00
M. Ed. Tradin	.50
M Joseph Blain	.50
Mme J.-B. Bennefoy	1.00
M. Léon Chaboury	1.10
M. Etienne Durand	5.00
M. Jean Durand	1.00
M. Yves Dondo	.50
M. Joseph Durand	1.00
M. Louis Durand	1.00
M. Auguste Durand	1.00
M. Auguste Comte	5.00
M. Léon Fousse	2.00
M. Jean Fousse	1.00
M. J.-B. Préget	1.50
Casimir Preget	1.00
M. Florimond Rocher	1.00
M. Daniel Vrang	1.00
M. Francis Fousse	2.00
Mlle Irène Fousse	.25
M. Joseph Comte	2.00
M. Francis Jarnouin	.50

(A suivre en page 2)

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite de la page 1)

M. Jean Deshaye	1.0
M. Victor Deshaye	1.4
M. Jean-Marie Bazin	1.6
M. Pierre Ronceray	1.6
M. Louis Dacquay	1.4
M. Emile Daudet	.5
M. Le Néel	1.0
M. Armand Vaulin	.5
M. Henri Poiroux	.5
M. Julien Mabou	1.0
M. Emile Chabbert	1.0
M. René Marie	1.0
M. Jean Augert	1.1
Charles Augert	1.1
M. Joseph Rozière	.5
M. Louis Chabbert	1.0
M. Gustave Jarrige	1.0
M. François Deleurme	1.0
M. Yves Guillemin	1.0
M. Alfred Loubet	1.0
M. Jean Ouillen	1.0
M. Auguste Chabbert	1.0
M. Paul Avangly	.5
M. Noé Lesage	1.0
M. Julien Fousse	2.5
M. F. Cardinal	1.0
M. B. Curpand	2.0
M. Désiré Bourbon	1.5
M. Ph. Gauthier	.3
M. Pierre Leroux	2.0
M. Roger Moreau	1.0
M. Pierre Moreau	1.00
M. Constant Wicker	1.00
M. E. Baudu	1.00
M. Y. Brisson	.50
M. B. Chateau	1.0
M. Philippe Cardinal	5.00
M. Félix Gorjou	1.0
M. Antoine Chevrier	.50
M. Victor Collet	2.00
M. Henri Gauthier	1.00
M. J.-B. Vuigner	1.00
M. Ambroise Deleurme	1.00
M. Auguste Thorinbert	1.00
M. Y. Droux	.50
M. Emmanuel Bibault	1.00
M. Ernest Jarnouin	1.00
M. Rémy Bosc	1.00
M. Pierre Vuigner	1.00
M. François Bosc	.50
M. Alexcis Jamault	5.00
M. Joseph Vichit	1.00
M. Pierre Bosc	1.00
M. Joseph Lemoullec	1.00
M. Paul Chevenat	.50
M. Jean Le Gourrièrec	.50
M. Paul Deillon	.50
M. Olivier Gilloud	.50
M. Xavier Delaquis	5.00
M. Joseph Kolly	1.00
Mme Gelley	1.00
Rév. Soeurs	5.00
Mlle Joséphine Brisson	1.00
M. René Bazin	5.00
M. Edouard Frey	1.00
M. Pierre Bazin	5.00
M. Louis Bazin	5.00
M. Léon Bazin	1.00
M. Joseph Bazin	5.00
Mlle Luckie Kolly	.25
Mlle Perraud	.50
M. Joseph Robitaille	1.20
M. Y. Duchesneau	5.00
M. H. Ranger	1.00
M. François Vuignier	2.00
M. Antoine Gaspar	1.00
Mme Desrochers	1.00
M. Emile Sibileau	1.00
M. Noël Chalumeau	1.00
M. Joseph Moreau	1.00
M. J.-B. Wicker	1.00
M. J. Théroux	1.00
M. M. Ed. Salens	1.00
M. Auguste Bélanger	1.00
M. Louis Moreau	1.00
M. François Lesage	1.00
M. Laurent Charrière	1.00
M. François Grivet	1.00
M. Pierre Lesage	1.00
M. Gustave Rageot	1.00
Enfants Rageot	.30
M. Dominique Roch	1.00
M. J.-M. Baron	.50
M. Charles Sala	1.00
M. Clément Fouasse	1.00
M. Frank Lesage	1.00
M. Nic. Brick	2.00
M. M. Lafrance	1.00
M. Louis Fouasse	1.00
M. Henri Bruyère	5.00
M. Joseph Montagnon	1.00
M. Casimir Pelland	1.00
M. Louis Débacker	1.00
M. Jean Pélissier	1.00
Antoine et Blanche Chabbert	1.20
M. Aug. Bosc	3.00
M. Henri Moreau	1.00
M. Joseph Gauthier	1.00
M. Dr. Galliot	5.00
M. Pierre Delaquis	1.00
M. Louis Charrière	1.00
M. Michel Durand	1.00
M. Emile Veffarué	1.00
M. Alphonse Sautaux	.50
Pierre et M. Charrière	5.00
M. Marcelin Avanthy	1.00
M. Jules Roch	2.00
M. Auguste Chaperon	1.00
Mme Vve Bazin	1.00
M. François Roch	2.00
M. Joseph Palloud	2.00
M. Victor Muller	1.00
M. Louis Delaquis	1.00
M. Antoine Lamblin	1.00
M. Alphonse Pelland	1.00
M. Jean Girard	1.00
M. Pierre Gagnier	.50
M. Pierre Péru	.50
M. Hy. Pilloud	.50
M. Pierre Monchamp	1.50
M. Privat Pantel	2.00
M. Pierre Rosière	1.50
M. Pierre Bérard	2.00
M. Jules Lefebvre	1.00
M. Eugène Chatel	2.00
M. Cyrille Rozière	1.00
M. François Legest	1.00
M. J.-B. Pantel	3.00
M. Jean Magne	1.00
M. Irénée Champagne	1.00
M. George Bazinet	1.00
M. J.-B. Bazinet	1.00
M. Simon Badeou	2.00
M. Joachim Dupaquier	1.50
M. Eugène De Labaye	1.00
M. Louis Dupaquier	1.00

M. Alphonse Badiou	1.00
M. Gédéon Lesage	1.00
M. Joseph Chammaeters	1.00
M. Jules Roch	2.25
	$264.10

LA SALLE

M. le curé Halde	$ 5.00
Joseph Lagacé	.50
Nap. Gauthier	1.00
Lud. Lavallée	1.00
Thomas Comeau	.75
Ad. Lanone	1.00
Art. Girardin	1.00
D. Lagacé	2.00
A. Daoust	1.00
Paul Lemaire	1.00
J.-S. Desgagné	1.00
Anonyme	5.00
Hector Tellier	.25
A.-J. Forest	1.00
A. Lapointe	1.00
Alf. Cormier	1.00
D. Cormier	2.00
Ph. Cormier	1.00
Alb. Cormier	1.00
L. Hogue	2.25
Alf. Hogue fils	.25
Alcide Hogue	.25
Mlle E. Bourque	1.00
Richard Lapointe	1.00
Ant. Paquette	1.00
Alb. Girardin	1.00
Alb. Bonneteau	.25
Roméo Levasseur	1.00
Ch. Cormier	1.00
Mme Vve Cormier	1.00
Nap. Girardin	1.35
A. Jarvy	1.00
Mme J.-A. Jarvy	1.00
Bonat Levasseur	2.00
L. Gouin	1.00
J.-E. Villeneuve	1.00
Mme H. Halde	1.00
Jos. Comeau	.50
Aurèle Rochon	.75
	$47.60

BRUXELLES

M. le curé Heynen	$ 5.00
Jos. Gaucher	1.00
Emile Mangin	2.00
Emile Aubry	.50
Désiré Ledoyen	.25
Jean Devos	.25
Albert Mangin	1.00

(A suivre en page 3)

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite de la page 2)

Léon Néryack	.25
George Neyt	.25
Jos. Delammerman	.50
Jos. Hassault	1.00
P. Marcil	.50
W. Poitvin	.50
G. Trineaux	.25
Mlle Hassault	5.00
Mme Vve Hassault	3.00
N. Dubuc	5.00
Ph. Dohmet	2.00
E.-J. Bonville	5.00
F. Gaucher	1.00
R. Simoens	1.00
J. Fordert	1.00
A.-S. Coté	.25
O. Nault	.50
Rév. Srs. Ursulines	25.00
Nap. Primeau	1.00
Patrick Lafrenière	.50
Ambroise Chabot	5.00
Arthur Doyen	2.00
G. Broderick	1.00
François Hassault	2.00
A. Rouire	2.00
Aug. De Pape	2.00
E. Le Doyen	.50
D. Chapdelaine	.50
J. Doyen	2.00
E. Hébert	1.00
J. Mangin	1.00
A. Bacans	1.00
Hector Lemieux	.50
Albert Hutlet	.25
Arthur Gaucher	.25
V. Poncelet	.50
A. Hutlet	.25
René Ledoyen	.25
L. Hutlet	.25
	$85.25

SAINTE-ROSE DU LAC

M. le curé Lee	$10.00
M. l'abbé Cournyer	1.00
George Lee	.50
Soeurs Mission	5.00
A.-A. Guenette	.50
Geo. Archambault	.75
Jos. Painchaud	1.00
Adelphe Guyot	1.00
Jean Bourgeois	1.00
Art. Guyot	2.00
Jos. Molgat	2.00
Mme Z. Rhéaume	1.00
J.-C. Bouliane	2.00
Edmond Pelletier	2.00
Mlle Rose Rhéaume	1.00
Mlle Rita Rhéaume	1.00
Mlle Berthe Rhéaume	1.00
Gaston, Edouard, Gilbert et Gabriel Rhéaume	2.00
Ida Rhéaume	.50
Germaine Rhéaume	1.00
Mlle Eliz. Jacket	1.00
Mme F. Monly	.50
J.-B. Lalonde	2.00
Eustache Labossière	.50
Nap. Labossière	1.00
Eugène Adam	.50
Jim Lee	1.00
R. Scheppers	1.00
M. G. Sabran	1.00
Jos. Nault	.50
Clarence Dame	.50
Mme Jos. Houde	.50
Félix Couillard	1.00
Albert Therrien	1.00
L.-E. Dauret	2.00
M. Dr. H. Gosselin	5.00
Mlle M.-L. Lequeng	.50
L. Villotte	1.00
Alex. Hamelin	1.00
Thomas Birsland	.25
P. Dame	.25
Thos. Dame	1.00
E. Bourbonnière	.50
L. Pirot	.25
C. Larivière	.50
Jos. Varmand	.50
Alfred Neault	.50
J.-M. Berneyt	2.00
A.-S. Payment	1.00
L. Fouchard	5.00
N. Dufault	1.00
Peter Lee	1.00
A. Bourassa	1.00
D. Dupras	1.00
I. Sharkey	1.00
Mlle Bourassa	2.00
Mme S. Delvcaux	2.00
Mme H. Loire	1.00
M. J.-H. Guyot	1.00
M. Popeski	5.00
P.-E Chaloner	2.00
Arthur Dupont	4.00

(A suivre en page 4)

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

VARIETES

"Oui, mon garçon, deviens prêtre"

Dans la maison de Charles Huet, tout à la fin de l'automne. J'entre. Il est dehors, là-bas, au travail comme un bon maitre pépiniériste qu'il est, ambitieux pour chaque arbre qu'il sème, levé avant ses journaliers, plus appliqué que ses élèves, plus court de diner, plus soigneux de toute chose. Son art d'arboriculteur, l'espèce de divination qu'il a du terrain qui convient à chaque semis, son habileté de greffeur, sa maitrise à tailler la vigne, et mieux encore sa rude honnêteté et son esprit de justice ont fait d elui un homme qui n'est pas sans ennemis, mais que ses ennemis eux-mêmes respectent. Quand il a dit: "Foi de Huet, je ferai ceci", on n'a point à redouter de tromperie ou d'oubli.

Madame Huet, quand elle m'a vu entrer, est sortie par l'autre porte qui ouvre sur les pépinières en pente, et elle a crié: "Huet! viens-t'en! Il y a du monde qui veut te parler!" Le monde, c'est moi. Huet laisse le travail, car il est exact, mais il arrive lentement, car il est de l'école qui va toujours et ne se presse jamais.

Je le vois qui plisse les paupières sous les sourcils en broussaille et qui sourit dans sa barbe, quand il est bien sur que celui qui le demande est une ancienne connaissance. Il s'excuse d'être en bras de chemise; il m'offre à boire, ce qui le rattache étroitement, lui déjà bourgeoisant, à sa souche paysanne. En buvant, je lui fais ma commande de pruniers, de pommiers, de poiriers. Puis nous parlons du fils ainé, qui a quinze ans. La figure de Charles Huet s'émeut. Je sais que j'ai fait comme les pêcheurs, qui cherchent une petite anguille sous une pierre du bord. Ils soulèvent la pierre, et toute l'eau est troublée. Ce n'est pas un chagrin, je le devine aussi, mais une pensée grave qui commande l'esprit et le corps de celui qui commande l'esprit et le corps de celui qui me parle.

—Mon fils n'est plus ici, dit-il. Vous ne saviez pas cela?.... Il m'a demandé à entrer au Petit Séminaire.... Il y est à présent. J'étais à cette place, tenez, où je suis; je revenais de mon travail; je me suis assis. Lui, il s'est approché. Il m'a dit: "Papa, j'ai une grande grâce à te demander...." Et il m'a demandé la permission de devenir prêtre.

—Qu'avez-vous répondu?

Je regardai l'homme: il avait une expression d'autorité et de dignité qui lui venait de la belle mission de juge dont je ranimais le souvenir. La mère s'effaçait dans l'ombre.

J'ai répondu, dit-il, à peu près comme ceci: "Mon garçon, si tu m'avais demandé la permission il y a quelques années, quand la vie de prêtre n'était pas sans bien-être, je t'aurais dit d'attendre, de réfléchir encore; mais à présent que pour vivre de cette vie-là il n'y a plus que des sacrifices à faire, je te dis **oui** du premier coup."

C'est là un mot sublime.

René BAZIN

NOUVELLES LOCALES

Hier le thermomètre est descendu à 20 degrés au-dessous de zéro.

L'hon. Juge Prud'homme et M. A. Potvin sont partis mardi à midi pour Québec.

Il y a trente-sept ans aujourd'hui M. Roger Marion était élu Maire de notre ville.

M. Joseph Vermander est revenu d'une excursion de chasse sur la ligne du G. W. W. D.

Melle Antoinette Désautels de Letellier en promenade à St Boniface est retournée lundi soir.

Rév. M. Lalonde, curé de Laurier va prendre un repos pour sa santé dans un voyage dans la Province de Québec.

DISTRIBUTION GRATUITE DE GRAINS

Le service des céréales de la division des fermes expérimentales à Ottawa distribuera gratuitement l'hiver prochain, aux cultivateurs canadiens, des échantillons d'espèces supérieures de grain. Ces échantillons sont les suivants: blé de printemps (environ 5 livres); avoine blanche (environ 4 livres); orge (environ 5 livres); pois des champs (pas des pois de jardin—environ 5 livres); fèves des champs (environ 2 livres); lin à graine et lin à filasse (environ 2 livres).

Le service des céréales a amélioré beaucoup des anciennes variétés de grain et en a introduit un grand nombre de nouvelles. Les meilleures de ces espèces ont été multipliées et propagées sous la surveillance directe des officiers responsables des fermes expérimentales, dans l'Est et dans l'ouest. Les échantillons distribués sont prélevés sur la semence ainsi obtenue, et qui est la plus pure et la meilleure que l'on puisse se procurer. Il n'existe qu'un stock limité de quelques-unes des espèces introduites tout récemment; il serait donc bon d'en faire la demande aussitôt que possible.

Parmi les grains offerts pour la distribution, il y a l'avoine sans balle Liberté, une avoine excellente pour la nourriture de l'homme et, jusqu'à un certain point, pour les jeunes animaux. Parmi les blés les plus importants, il y a le Rubis, un blé qui murit de 8 à dix jours plus tôt que le Marquis et qui convient spécialement pour les districts ou le Marquis manque de précocité. La liste des orges contient cette année la Charlottetown No. 80. C'est une orge à deux rangs, qui a une tendance à laisser tomber ses barbes. La quantité offerte de cette variété est très limitée; nous espérons également distribuer l'orge Himalaya, une variété sans barbes qui rapporte bien et qui convient pour les jeunes bestiaux. Il n'y a qu'une seule variété de pois pour la distribution, c'est le Mackay Ottawa 25. C'est un pois de récolte principale et qui ne convient pas pour les districts ou des gelées précoces se produisent.

Cette distribution sert à deux objets; en premier lieu elle permet aux cultivateurs de se procurer un petit échantillon de bonne semence pour établir sa parcelle de semence. En deuxième lieu, elle permet au service des céréales de voir comment les grains qu'il a améliorés se comportent dans différentes conditions de sol et de climat. C'est pourquoi il est nécessaire que le cultivateur fournisse tous les renseignements spécifiés sur la feuille de demande ainsi que sur la feuille de rapport qu'il doit remplir après avoir cultivé l'échantillon.

Toutes les demandes doivent être faites sur une formule imprimée qui est fournie par le service des céréales de la ferme expérimentale centrale, Ottawa. (Inutile d'affranchir les lettres portant cette adresse). Il ne sera pas fourni de formules de demande après le 15 février, 1923. Nous conseillons aux cultivateurs de nous écrire immédiatement pour avoir ces blancs le demande, afin de ne pas s'exposer à des désappointements car le stock de certaines semences est limité te les échantillons sont distribués dans l'ordre ou les demandes nous sont parvenues. Il ne sera fourni qu'un échantillon par ferme.

Division des céréales,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa, Ont.

AUX ANCIENS ELEVES DU SEMINAIRE DE CHICOUTIMI

La célébration du 50aire de notre Séminaire est fixée à la sortie des élèves, en juin prochain.

Cette décision sera agréable à tous les fils de notre Alma Mater. Elle fournit à l'Association des Anciens l'occasion de faire un nouvel appel à ceux qui ont étudié au Séminaire de Chicoutimi.

Il s'agit maintenant de préparer la célébration; l'Association a chargé un Exécutif de collaborer à cette fin avec les autorités du Séminaire. Mais ce qui importe immédiatement, c'est d'amener tous les anciens à se rapporter le plus tôt possible au bureau central de l'Association. Nous prions donc tous les anciens élèves d'envoyer sans retard, leur nom, leur adresse et leur profession à M. l'abbé Edmond Duchesne, au Séminaire de Chicoutimi.

Pour l'Association des anciens,
Pour l'Association des anciens,
Ad. Riverin, M. D.
J.-C. Tremblay, ptre.
L.-P. Desbiens, "
Edmond Duchesne, ptre.
Membres de l'Exécutif.

POUR LA DEFENSE NATIONALE

(Suite de la page 3)

J.-H. Archambault	5.00
Mlle Eva Houde	2.00
D. Lamoureux	.50
Wilfrid Sutherland	.25
C.-L. Beauchemin	1.00
Léon Maillard	5.00
George Hébert	.50
Joseph Sabran	1.00
Justin Maitre	5.00
S.-N. Ledoux	.75
L.-N. Idas Gélinas	.50
Mme F. Vaison	1.00
B.-T. Tucker	1.00
J.-E. Langevin	5.00
Marie-Louise Langevin	1.00
Emilia Langevin	1.00
M. Antoinette Langevin	1.00
Blanche Langevin	1.00
Adélard Langevin	1.00
Pierre Maguet	.50
H. Pelletier	1.00
Wilfrid Pelletier	.25
S. Gariepy	1.00
Alex. Morrisseau	.50
John Spence	.50
T. Coulombe	1.00
E. Coulombe	.50
O. Archambault	2.00
R. Laderoute	.50
Chas. Jacob	.25
Paul Turenne	2.00
P. Larivière	.50
F. Laflamme	1.00
Thomas Coulombe	.50
Henri Mongre	1.00
I. Pelletier	1.00
J. Pelletier Père	.50
L.-A. Lussier	1.00
J.-A. Pelletier	1.00
Léo Flower	2.00
J.-M. Lowsles	5.00
J. Molliet	.50
F. Roffion	1.00
Alph. Lavigne	.50
E. Moens	1.00
J. Valcourt	5.00
Mme J. Lanouette	.25
J.-L. Guilles	2.00
Mme O. Schmidt	.25
Rosalie Schmidt	.25
Louis Lanouette	.25
Alex. Roussin	.25
John Lanouette	.25
Pierre Roussin	1.00
Victor Piché	.25
M. Bertrand	.25
Mme Hultul	1.00
Louis Boucherandin	1.00
Louis Boulliac	.50
M. Pembrun	1.00
Maguet Frères	1.00
Abraham (Père)	.50
Olivier Lecomte	1.00
Aug. Bouvelle	.50
Louis Maguet	.50
Ernest Laberge	.50
Jean Laberge	1.00
Ambroise Lacet	.50
Jean Tardif	5.00
E. Bidlen	.50
Jules Lecomte	.50
J.-O. Drouin	1.00
Henri Michaud	1.00
Z.-H. Rhéaume	1.00
Mme G. Adam	1.00
Alfred Allard	1.00
Mlle E. Beaman	1.00
D. McCarthy	5.00
Mme Tucker	.25
T. Fitzmaurice	5.00
M. La Déroute	.50
Thomas Beaman	.50
Léo. Fitzmaurice	5.00
W. Tucker	1.00
Cyril Tucker	4.00
E. Monsiont	1.00
F.-H. Pelletier	1.00
Anonyme	.50
M. Doyle	.50
Emile Duhard	1.00
W. Sarl	.25
M. Morley	.25
O. Sabelle	.25
L. Jacob	2.00
M. Roble	2.00
E. Houde	1.00
L. Deloran	.25
Mme L. Marshall	.50
A.-H. de Trémaudan	2.00
	$216.50